Nations Unies S/2005/668



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 octobre 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 24 octobre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, la situation en ce qui concerne la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée s'est considérablement détériorée. J'estime que la situation actuelle n'est pas simplement alarmante; il s'agit d'une crise qui nécessite que la communauté internationale lui accorde toute l'attention voulue et prenne d'urgence des mesures concrètes. Faute d'actions concrètes, je crains que la situation ne s'envenime et qu'elle n'aboutisse, volontairement ou à cause d'une erreur d'appréciation, à la reprise d'hostilités dévastatrices.

Le Conseil a été pleinement informé, tout récemment encore le 19 octobre, de la tournure que les événements viennent de prendre pour cette importante opération de maintien de la paix, dans le cadre de consultations à caractère non officiel et d'une réunion extraordinaire avec les pays qui fournissent des contingents. Comme il a été souligné à ces réunions, la décision prise par l'Érythrée de restreindre tout type de déplacement de la MINUEE par hélicoptère dans l'espace aérien érythréen compromet sérieusement la capacité de la Mission de s'acquitter de ses fonctions de surveillance, comme demandé par les parties dans l'Accord de cessation des hostilités du 18 juin 2000 et autorisé par le Conseil dans ses résolutions 1312 (2000) et 1320 (2000). Aussi cette décision risque-t-elle d'entraver sérieusement les perspectives de mise en œuvre de l'Accord de paix signé entre les représentants de l'Érythrée et de l'Éthiopie à Alger le 12 décembre 2000 et dont les représentants de l'Algérie, de l'Union européenne, de l'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui Union africaine), de l'ONU et des États-Unis d'Amérique avaient été les témoins.

En outre, cette restriction imposée par l'Érythrée nuit gravement à la sécurité des Casques bleus et de leurs opérations, si bien que l'on ne peut pas maintenir leur présence dans les petits postes isolés – 18 endroits sur 40 – car ce n'est plus réalisable sur le plan opérationnel. À la réunion mentionnée ci-dessus avec les pays qui fournissent des contingents, le Représentant permanent de l'Inde, l'Ambassadeur Nirupam Sen, et le Représentant permanent de la Jordanie, S. A. R. le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, se sont déclarés alarmés par cette interdiction des vols en hélicoptère et par les autres restrictions imposées par les autorités érythréennes, et les ont décrites à leur gouvernement comme étant inacceptables. Ils ont exhorté le Conseil de sécurité à envoyer un message fort et sans équivoque, afin de renverser cette situation de plus en plus insoutenable. D'autre part, le Premier Ministre éthiopien, M. Meles Zenawi, a déclaré à la presse que des membres des forces de défense érythréennes s'étaient infiltrés dans la zone

05-56951 (F) 251005 251005

temporaire de sécurité et a demandé instamment à l'ONU de prendre des mesures pour rétablir le statu quo.

Comme vous en avez été informés au cours des réunions susmentionnées, j'ai fait part de mes vives inquiétudes au sujet de ces problèmes dans une lettre adressée au Président érythréen, Isaias Afwerki, et j'ai demandé à son gouvernement de revenir sans attendre sur ces restrictions préjudiciables. Le 20 octobre, j'ai reçu une réponse du Président disant que le Conseil de sécurité et moi-même nous nous étions mis sur la touche pour les questions relatives au processus de paix.

Compte tenu de ce qui précède, je demande une nouvelle fois au Conseil de sécurité d'exercer toute son influence pour éviter que la situation ne se détériore davantage et de faire en sorte que les restrictions imposées à la MINUEE soient levées. D'autre part, après des années d'impasse frustrantes, il est impératif que le Conseil de sécurité, organe responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'attaque aux causes mêmes de cette impasse, notamment en ce qui concerne la position de l'Éthiopie au regard de la décision prise par la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Une action concertée et résolue du Conseil s'impose pour assurer la pleine application de l'Accord d'Alger et ramener la paix entre les deux pays.

Pour finir, je voudrais exprimer ma préoccupation croissante au sujet des restrictions imposées aux opérations humanitaires en Érythrée, notamment le ralentissement significatif de la distribution de l'aide alimentaire, la confiscation des véhicules de projets de l'ONU et les difficultés posées à l'accès aux entrepôts et conteneurs de l'ONU. Ces décisions ont freiné les activités humanitaires et aggravé encore la situation des populations érythréennes vulnérables. Par ailleurs, l'insécurité alimentaire ne laisse d'être fort préoccupante, sachant que, dans nombre de régions du pays, les taux de malnutrition dépassent le seuil d'urgence. Quels que soient les problèmes et considérations politiques, il est essentiel que les restrictions aux opérations humanitaires soient levées. Je me permets de souligner par ailleurs que toute tentative d'éliminer les causes profondes de l'insécurité alimentaire serait vaine si aucune avancée importante n'est faite dans le processus de paix.

Je me fais un devoir de travailler étroitement avec l'ensemble du Conseil de sécurité et avec chacune des principales parties intéressées pour mettre fin à cette crise dangereuse, conclure rapidement le processus de paix et rétablir les activités humanitaires vitales en Érythrée.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**